

Point sur l'extension

1. Livraison des bâtiments A et B

La livraison effective des bâtiments A et B de l'extension est intervenue le 11 octobre 2016. Le chantier aura duré 24 mois au lieu des 18 mois prévus initialement, soit un retard cumulé de 6 mois au total. Ce retard s'explique à la faveur de différentes causes aux conséquences plus ou moins significatives comme, notamment, la découverte géologique d'une nappe perchée, le renforcement nécessaire des murs de certains espaces pour augmenter leur résistance au feu, le rendement incertain de l'installation géothermique lors des premiers essais ou des problèmes de livraison de matériels en date prévue. Malgré ces déconvenues, il est à souligner que le chantier s'est globalement bien déroulé.

Le CTLes voit sa capacité de stockage s'accroître de 55 kilomètres linéaires portant ainsi sa capacité globale à 130 kilomètres linéaires de magasins équipés.

2. Coût de l'opération

Pour ce qui concerne les aspects financiers, le coût global de l'opération s'élève à **22,23 M€**.

La décomposition de ce coût global fait apparaître que plus de **2,5 M€** ont été dédié au marché de la maîtrise d'œuvre (MOE), près de **16,6 M€** ont été consacrés au bâti (entreprise SICRA), plus de **1,74 M€** furent investis pour l'équipement des magasins du bâtiment A (entreprise SAMODEF-FORSTER) et plus de **1,39 M€** ont été dépensés pour la programmation, le concours d'architecte, les contrôles techniques, etc.

3. Typologie des réserves

La date du 11 octobre 2016, jour de la livraison des bâtiments, marque l'ouverture de la période des levées de réserves. C'est ainsi que les entreprises SICRA et SAMODEFFORSTER, respectivement pour le bâti et pour le mobilier des magasins, ont jusqu'au 11 janvier 2017 pour lever les réserves constatées durant les 30 jours suivants la date de livraison. Un calendrier, permettant de planifier clairement les interventions nécessaires afin de remédier aux différentes réserves, a été établi par chacune de ces deux entreprises et l'EPAURIF.

Il est important de noter qu'à la fin octobre 2016, seules près de 500 réserves restaient à lever sur les 1200 initialement constatées, dont une trentaine d'entre elles concernaient uniquement le mobilier des magasins. Par ailleurs, il n'y avait aucune réserve majeure à déplorer¹.

Les réserves relevées, fin octobre 2016, sont des réserves mineures et concernent seulement des aspects esthétiques comme par exemple des retouches de résines au sol ou des éclairages défectueux pour le bâti ; comme par exemple la rectification de l'aplomb des plinthes ou la reprise de certaines finitions pour le mobilier.

Le CTLes bénéficie d'une période de garantie de 12 mois après le jour de la livraison, pendant laquelle il peut faire remonter, auprès de l'EPAURIF, tout dysfonctionnement technique constaté.

¹ On entend par réserve majeure une lézarde dans un mur ou une infiltration d'eau.

4. Phase d'exploitation

Le 11 octobre 2016 marque aussi le début de la phase d'exploitation pour le bâtiment A de l'extension².

La phase d'exploitation fait suite à différentes visites et formations à réalisées pour les agents du CTLes. On peut citer à titre d'exemple les formations relatives à la prise en main des mobiliers des magasins, en particulier pour les modules électriques des rayonnages denses mobiles double hauteur ; mais aussi, pour les monte-livres et les ascenseurs.

Une stratégie d'implantation des collections a par ailleurs été élaborée et a commencé à être déployée dès l'entrée des premiers documents dans le bâtiment A.

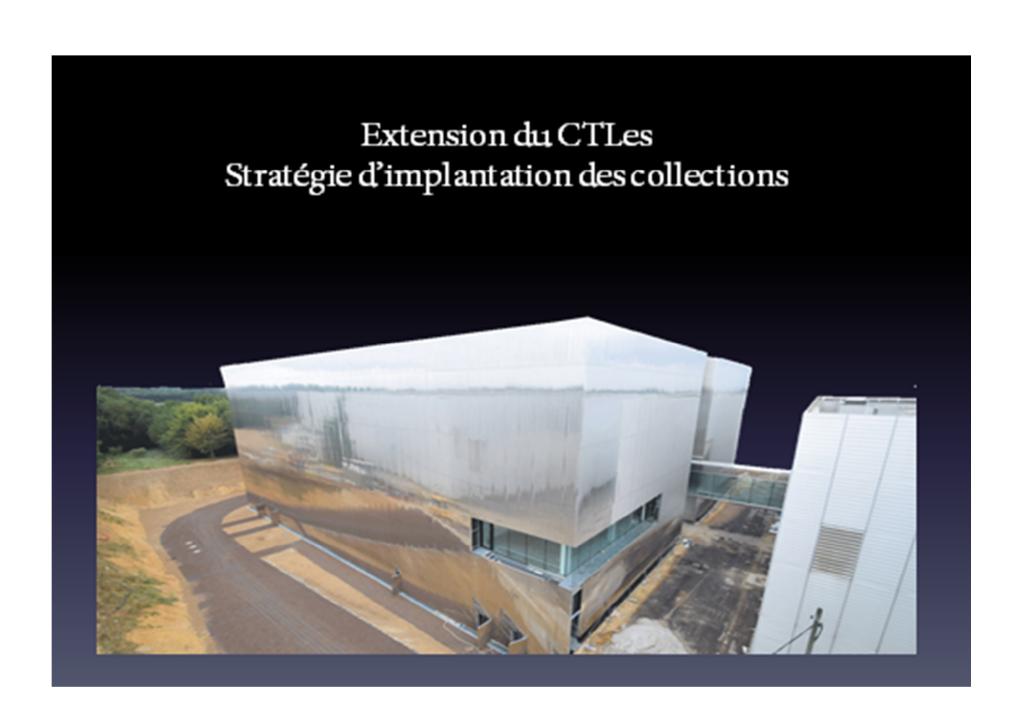
Ainsi, pour pallier l'état de saturation du bâtiment existant de manière pragmatique, le niveau A4 a été préparé pour l'intégration des collections en raison du panachage de ses rayonnages permettant l'implantation de tous les types et tous les formats (folios inclus) de documents.

Le niveau A0, niveau bas des rayonnages denses mobiles double hauteur, est en cours de préparation. Ce niveau recevra les collections à rotation faible voire nulle, notamment les collections des différents plans de conservation partagée.

Les niveaux A1, A2 et A3 demeureront, quant à eux, inexploités dans un premier temps, permettant ainsi à l'établissement d'affiner la stratégie d'implantation des collections en définissant leurs destinations respectives, tout en contenant les coûts d'exploitation en termes de matériels (conteneurs, codes-à-barres).

En annexe : présentation faite à l'ensemble du personnel de la stratégie d'implantation des collections.

² Pour mémoire, seul le bâtiment A a été équipé en mobilier pour une exploitation immédiate, alors que le bâtiment B sera, quant à lui, maintenu dans des conditions minimales permettant la meilleure préservation du hâti



Quelle stratégie adopter pour habiter ce nouvel espace?

Sachant que:

- Le bâtiment actuel est en état de saturation
- Les entrées de documents continuent en raison des transferts hebdomadaires

D'où, l'urgence de commencer d'implanter des collections dans l'extension

Ne sachant pas:

- Estimer exactement l'impact en termes de travail supplémentaire pour les équipes
- Dire exactement quels types de documents ni combien vont être transférés effectivement à court terme
- Estimer le coût de la mise en exploitation du nouveau bâtiment en termes de matériels (codes-à-barres, conteneurs, etc.)

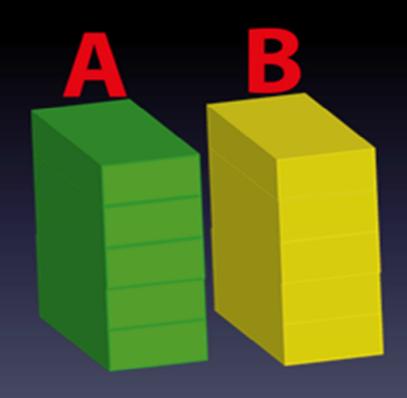
D'où, l'impossibilité de mettre en place d'entrée de jeu une stratégie globale et donc la nécessité de phaser l'approche.

Quelle stratégie adopter pour habiter ce nouvel espace?

Ce qui est sur par contre:

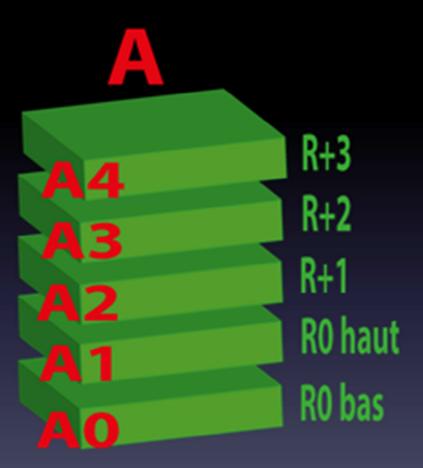
- Toute stratégie mise en place doit répondre à un principe d'économie :
- Économie des espaces : optimisation
- o Économie des forces humaines : réduire autant que possible les déplacements
- Économie budgétaire : phaser les dépenses et les contenir
- Mais aussi cette stratégie doit répondre :
- À l'urgence de la situation de saturation : court terme
- À préserver la possibilité de développer une approche rationnelle : court, moyen et long termes

Contexte au 13 septembre 2016



- Livraison des bâtiments A et B le 11 octobre 2016.
- Levée de réserve globale des bâtiments A et B pendant 1 mois.
- Possibilité d'accélérer cette opération sur certains espaces prédéfinis, afin d'exploiter rapidement des espaces de stockage dans le bâtiment A.

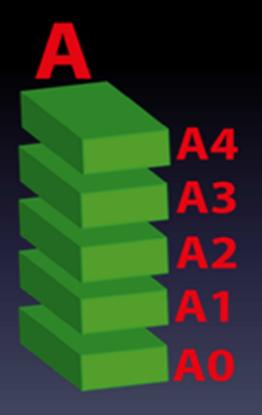
Morphologie du bâtiment A



Le bâtiment A c'est :

- 5 niveaux de magasins : A0 à A4.
- Une galerie centrale qui innerve les bâtiments A et B en desservant chaque niveau grâce à un monte-charge et un ascenseur.
- Une passerelle entre l'existant et l'extension à l'étage R+1 et qui correspond au niveau A2.

Typologie des rayonnages du bâtiment A

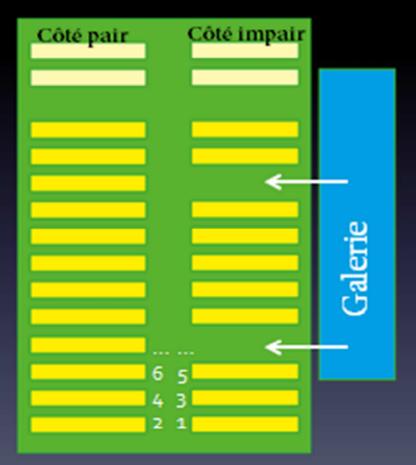


À chaque niveau correspond une typologie de ray onnages différents :

- A4: Ray onnages fixes et ray onnages denses mobiles simple hauteur.
- A3 : Ray onnages fixes
- A2 : Ray onnages denses mobiles simple hauteur.
- A1 et A0 : Ray onnages denses mobiles double hauteur.

<u>Pour rappel</u>: les niveaux A1 et A0 correspondent respectivement aux niveau haut et bas des rayonnages denses mobiles double hauteur, mais ont été traités comme des étages à part entière par les architectes.

Circulation dans les magasins du bâtiment A



Les épis de chaque niveau sont numérotés de manière identique dans tout le bâtiment A (et B le cas échéant).

Ainsi:

- Numérotation par demi-épi comme dans l'existant.
- Numérotation discontinue :
- Les demi-épis côté galerie ont tous un numéro impair.
- Les demi-épis opposés ont tous des numéros pairs.

Cette numérotation discontinue permettra, à terme, de remplacer les ray onnages fixes par des ray onnages denses mobiles simple hauteur, sans avoir à renuméroter totalement les magasins, et donc relocaliser les collections dans FLORA.

Quel magasin exploiter immédiatement? Approche pragmatique

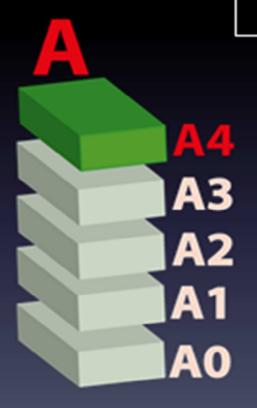
Préconisation 1 : exploiter le niveau de magasin A4.

En raison de :

- La capacité du A4 permet de répondre à l'urgence en absorbant toutes les collections du marché de transferts jusqu'en octobre 2017.
- Le A4 est le magasin qui offre le plus de possibilité en vertu de son panachage de ray onnages. Il permet donc d'implanter tout type de documents de n'importe quel format (folios par ex.) et de tout statut (dépôt et cession).

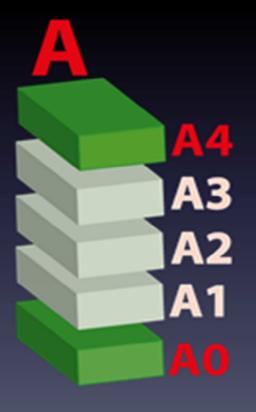
Le A4, c'est :

- Une capacité de plus de 11 kml.
- 77% de ray onnages denses mobiles simple hauteur.
- 23% de ray onnages fixes.



Quel magasin exploiter ensuite? Approche rationnelle

Préconisation 2 : exploiter le niveau de magasin A0.



En raison de :

Le A0 est l'unique magasin dont on connaît la destination a priori du fait de sa haute densification en termes de mètres linéaires.

Il s'agira donc logiquement d'y implanter les collections à rotation faible voire nulle.

Quels magasins exploiter ensuite? Approche rationnelle

Mais aussi:

Dans le A0, il ne sera pas question d'implanter systématiquement les collections transférées au fil de l'eau, mais seulement celles dont on a identifié statistiquement la faible rotation.

A savoir (liste non-exhaustive):

- Les monographies en cession
- Les documents des éditeurs numériques : Elsevier, Wiley, etc.
- Les documents des différents plans de conservation partagée

En fonction de la capacité humaine des services, il sera donc question de :

- Organiser des mouvements de collections (flux ponctuels) entre l'existant et l'extension, lesquels viseront à réimplanter les collections déjà au Centre et qui intègrent ces trois premières catégories. Ces mouvements permettront, d'une part, de libérer des espaces dans l'existant pour des collections à plus haute rotation en réduisant, d'autre part, les déplacements des agents lors de la communication des documents.
- Implanter à l'avenir tous les documents, intégrant ces catégories, dans le AO.

Quels impacts immédiats sur les conditions matérielles?

D'entrée de jeu, les types de ray onnages de l'extension rendent caducs :

Les conteneurs initialement formatés pour les magasins industriels, car, dans tous les cas de figure, les conteneurs bleus avec des couvercles sont inefficaces dans l'extension : problèmes d'implantation et de communications de documents.

Préconisation 3 : tous les nouveaux conteneurs <u>commandés pour l'extension</u> seront identiques à ceux dédiés à la cession *modulo* leur couleur.

D'où:

Tous les conteneurs implantés dans l'extension n'auront ni couvercle ni poignée, et s'ouvriront frontalement par un système de scratch.

Quels impacts immédiats sur les conditions matérielles?

Mais aussi, les types de rayonnages de l'extension rendent caduque :

La nomenclature utilisée jusqu'ici pour les codes-à-barres des conteneurs. De fait, les lettrages « I » pour industriel et « T » pour traditionnel perdent leur pertinence.

Préconisation 4 : tous les nouveaux codes-à-barres commandés pour l'existant et l'extension, seront formés par les lettrages « C » pour cession et « D » pour dépôt.

Exemple de cession: C8 - 000000111

Exemple de dépôt : D4 - 00001525



D4-00001525